

LETTRE D'INFORMATION

N°3



Johann Leibreich

Directeur de l'Établissement public
du Marais poitevin



Pierre-Guy Perrier

Président du Parc naturel régional
du Marais poitevin

Édito

La conciliation des activités agricoles et de la protection de la nature demeure un enjeu majeur sur la zone humide du Marais poitevin. Il convient pour cela de trouver l'équilibre entre les dispositifs réglementaires et les incitations financières.

La mise en œuvre retardée des mesures agroenvironnementales au bénéfice des éleveurs est déjà au cœur des débats depuis 2015. La réforme de l'ICHN (indemnité compensatoire de handicap naturel) et de son complément sont désormais sous les feux de l'actualité, alors que le sujet du financement de l'élevage en territoire de marais devient un sujet national.

La présence du site Natura 2000 qui occupe les deux tiers du marais constitue un argument majeur pour préserver l'élevage, et les 30 800 ha de prairies humides encore présentes.

L'Établissement public du Marais poitevin (EPMP) et le Parc naturel régional (PNR) s'engagent auprès des professionnels pour soutenir l'activité agricole capable de préserver habitats et espèces inféodés à la zone humide.

Puisse la réécriture du document d'objectifs du site Natura 2000 du Marais poitevin intégrer, avec les acteurs du territoire, l'ensemble des enjeux pour le maintien et la valorisation d'une zone humide préservée.



Vers un nouveau DOCOB partagé !

Le site Natura 2000 du Marais poitevin couvre 68 023 ha des 100 000 ha de la zone humide. Le littoral, les prairies humides, les boisements alluviaux, l'ensemble du réseau hydraulique sont intégrés dans ce site et reconnus d'intérêt européen. La France a la responsabilité de ce patrimoine naturel et anthropique.

L'observatoire du patrimoine naturel en Marais poitevin rassemble les suivis des espèces et des milieux naturels représentatifs du Marais poitevin et indicateurs de sa bonne santé.

Le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 liste les enjeux et les moyens techniques, humains et financiers à engager. Il est rédigé sur la base d'une concertation territoriale.

Le premier DOCOB a été validé en décembre 2003. Après dix années d'animation, il a fait l'objet d'une évaluation par l'ADASEA (Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles) de la Manche, missionnée par l'EPMP, opérateur Natura 2000 pour le Marais poitevin depuis juin 2012. Cette évaluation a été présentée et validée lors du dernier comité de pilotage le 16 avril 2015 à Luçon.

Les résultats de cette évaluation sont présentés dans cette lettre après un aperçu des dernières actualités de l'observatoire du patrimoine naturel autour des espèces et habitats naturels du Marais poitevin.

Ces éléments d'analyse constituent les fondements de la réécriture d'un document d'objectifs actualisé. La feuille de route est ainsi posée pour avancer en 2017 dans une dynamique concertée.

Outre les MAEC (Mesures agro-environnementales et Climatiques), Natura 2000 permet des contrats financiers qui soutiennent des opérations de restauration et d'entretien, des engagements sous forme de chartes, mais aussi un programme Life sur le littoral animé en partenariat avec la réserve de la baie de l'Aiguillon... Entre terre et mer, le Marais poitevin préserve son identité.

Le site NATURA 2000 sous observatoire

30 structures,
1 réseau,
1 observatoire

L'observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin réunit depuis 2004 près de 30 structures sur la zone humide.

Fédéré par le Parc du marais poitevin, il mobilise des suivis d'espèces et de milieux naturels et assure une veille de l'état de conservation d'un patrimoine retenu par les directives Oiseaux et Habitats comme d'intérêt communautaire.

Le site internet de l'observatoire du patrimoine naturel rassemble les résultats des suivis :

<http://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>

LA TÉLÉDÉTECTION : un outil pour une nouvelle cartographie des habitats

Enjeu majeur pour la gestion de la biodiversité, la connaissance des habitats naturels et leur cartographie à l'échelle du site Natura 2000 du Marais poitevin revêt un intérêt prioritaire dans le cadre de la réécriture du DOCOB.

L'EPMP, en tant qu'opérateur, a engagé en 2015 l'actualisation de la précédente cartographie des habitats réalisée entre 2001 et 2005 à partir d'observations de terrain spatialisées à l'échelle parcellaire. Pour ce faire, le laboratoire CNRS (Centre national de la recherche scientifique) -Université Rennes 1 6553 « ECOBIO » (Ecosystèmes, Biodiversité, Evolution) a été sollicité pour en proposer une version basée sur la télédétection.

Cette méthode novatrice, basée sur l'analyse d'images satellites de 2014 couplées à des relevés floristiques de terrain, a permis de dresser début 2016 une première carte des habitats naturels.



Site Natura 2000 du Marais poitevin
Image du satellite RapidEye (2014) et site Natura 2000

Fort de ce résultat prometteur, un travail de mise en cohérence des deux cartographies est actuellement en cours pour permettre la comparaison entre les deux millésimes et la publication courant 2017 de la nouvelle carte des habitats sur le site Natura 2000.

LES POISSONS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE répondent présents !

Le réseau hydraulique du Marais poitevin accueille 8 espèces de poissons d'intérêt européen : le Saumon atlantique, la Truite de mer, la Bouvière, les Lamproies marine, fluviatile et de Planer, la Grande Alose et l'Alose feinte.

Le suivi des espèces de poissons migrateurs réalisé dans le Marais poitevin permet d'estimer l'évolution des populations concernées. La reproduction effective du Saumon atlantique sur le bassin de la Sèvre niortaise en 2012 a ainsi pu être mise en évidence.

Les efforts en matière de rétablissement de la continuité écologique,

couplés à des conditions hydrologiques et hydrauliques favorables, commencent à porter leurs fruits. Il apparaît important de poursuivre ces travaux d'aménagement des ouvrages hydrauliques ainsi que les suivis biologiques pour évaluer les effets sur les migrations.

Le suivi de la passe à poissons du Marais Pin, aménagée par l'Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre niortaise, a par exemple permis de démontrer l'importance de tels équipements, avec notamment la remontée en nette progression de lamproies marines en 2015, suite à l'aménagement du barrage de la

Sotterie. De même, les géniteurs de Truite de mer sont observés chaque année à la passe du Marais Pin.

La dynamique de reconquête de la Grande Alose est également amorcée, avec de très bons résultats en 2016 : plus de 875 aloses ont été comptabilisées au Marais Pin. La Bouvière, considérée comme disparue du Marais poitevin, a de nouveau été observée à partir de 2015 sur le bassin du Lay.

Les passes à poissons de la Sèvre niortaise ont démontré leur efficacité. D'autres projets sont à encourager, notamment sur le Lay, la Vendée et le Curé.

Résultats du suivi par vidéocomptage - Passe à poissons du Marais Pin



Années	Aloses	Lamproie fluviatile	Lamproie marine	Saumon atlantique	Truite de mer
2008	12	0	0	2	0
2009	2	0	2	0	0
2010	87	0	0	0	0
2011	181	1	0	1	0
2012	22	3	1	0	0
2013	14	2	6	5	1
2014	48	0	11	3	1
2015	158	1	187	3	0
2016	875	0	12	0	10

Source : PNR du Marais poitevin



Journée annuelle de l'observatoire



Barrage du Marais Pin



Passe à poissons avec saumon



Pêche électrique

❖ ÉVALUER pour mieux avancer

Après 10 années d'animation, le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000, validé en décembre 2003, méritait d'être évalué. En 2014, l'Établissement public du Marais poitevin confie ce travail à l'ADASEA de la Manche et au bureau d'études Setup Environnement.

Le DOCOB de 2003 présentait 48 fiches actions réparties en 4 volets : agriculture, biologie, communication et tourisme et articulation avec les autres programmes.

L'évaluation présente un bilan socio-économique et biologique du territoire, analyse les outils mis en place, et répond à quatre questions sur les enjeux de conservation, les moyens déployés, l'appropriation par le territoire et les perspectives pour la réécriture d'un nouveau document d'objectifs.

Le bilan complet de cette évaluation est disponible sur le site internet de l'EPMP :

<http://www.epmp-marais-poitevin.fr/>

❖ Bilan socio-économique

Il prend en compte deux secteurs d'activité déterminants pour le territoire : l'agriculture et le tourisme.

L'AGRICULTURE

Les statistiques démontrent un vieillissement et **une diminution de la population agricole** (source : Recensement Général Agricole).

La surface agricole utile (SAU) du Marais poitevin est de 81 927 ha avec une moyenne de 120 ha par exploitation. Les grandes cultures (céréales et oléo-protéagineux) dominent sur 55 % de la SAU. **Les prairies** (permanentes et temporaires) **représentent environ 40 %** de la zone humide.

Les résultats économiques des exploitations démontrent une viabilité des fermes céréalières, alors que les exploitations d'élevage, dont dépendent les prairies, restent plus fragiles.

Le taux de contractualisation des **mesures agri-environnementales** est cependant stable depuis 2007. Il maintient les surfaces en prairies, majoritairement localisées dans le site Natura 2000 (89 % des surfaces engagées en 2013). L'évolution semble favorable aux prairies permanentes puisque les surfaces sont en légère augmentation de 2005 à 2014 (+7,2 %). Sur la période 2002-2012, 1 400 ha de cultures ont été engagés en RTA (reconversion des terres arables) et semées en prairies.

LE TOURISME

1 400 000 touristes visitent le Marais poitevin chaque année. La côte ouest et la Venise verte sont les deux pôles d'attraction majeurs.

Quatre enjeux ressortent pour le territoire :

- Un équilibre de l'offre sur l'ensemble du territoire,
- Une valorisation de la labellisation « Grand Site de France »,
- Une valorisation des initiatives et des expériences existantes,
- Une coordination des acteurs touristiques.

Le tourisme en Marais poitevin est lié aux paysages et valorise le secteur primaire. Il a un impact économique, social et environnemental. L'articulation entre le développement touristique et l'environnement sera développée lors de la réécriture du document d'objectifs.



❖ Bilan biologique

Le Marais poitevin présente une mosaïque de milieux caractéristiques du littoral, de la zone humide et des coteaux calcaires dont 68 023 ha sont en site Natura 2000. Autant de diversité de milieux naturels à préserver pour un patrimoine biologique reconnu mais fragile.



PETIT BILAN, par espèces d'intérêt communautaire :

Flore : Marsilée à quatre feuilles : en régression, plus qu'une station sur trois présente.

Mollusque : *Vertigo moulinsiana*, observé depuis 2005 dans les cariçaies.

Insectes : Cuivré des marais, Azuré du serpolet, Agrion de mercure, Rosalie des Alpes...

Reptiles : observation accidentelle de cistude.

Amphibiens : Rainette méridionale en hausse, Grenouille agile et Triton crêté en déclin, situation préoccupante pour le Pélobate cultripède.

Chiroptères : 7 espèces en marais mouillé principalement.

Mammifères : Loutre d'Europe en progression.

Oiseaux : Gorgebleue à miroir à surveiller, limicoles et anatidés concentrés dans les réserves naturelles et dans le complexe baie de l'Aiguillon-estuaire du Lay, Busard cendré maintenu grâce à la protection des nids, hérons préservés mais dépendants des boisements humides, Râle des genêts en voie d'extinction, difficile reproduction de la Guifette noire.

→ **Les espèces emblématiques en régression partagent des points communs :** elles sont dépendantes du maintien du **caractère humide de leur habitat** et elles connaissent des **dynamiques à la baisse à l'échelon national** et/ou européen. La qualité du réseau hydraulique est également à surveiller en lien avec les espèces.

→ Le bilan fait ressortir **l'importance nationale des prairies subsaumâtres** thermo-atlantiques **du Marais poitevin** qui représentent pas moins de 56 % des superficies recensées en France.

→ **Les espaces en gestion conservatoire** accueillent majoritairement les oiseaux migrateurs en hivernants.

ENJEUX BIOLOGIQUES DU SITE

Plusieurs enjeux ressortent pour le maintien des espèces et habitats d'intérêt européen :

- Une gestion des niveaux d'eau adaptée,
- L'entretien du réseau hydraulique et le maintien de la végétation des berges,
- Le maintien des prairies humides, tourbeuses et des héliophytes de bordure,
- Le maintien de la trame paysagère : verte et bleue,
- L'entretien des pelouses calcicoles des îles calcaires et coteaux,
- Le maintien de la végétation spontanée sur certaines digues,
- Le maintien des boisements humides spontanés,
- La protection des sites littoraux favorables au Pélobate cultripède.

Contrats NATURA 2000

Ces contrats permettent la réalisation de travaux d'aménagement et d'entretien des habitats et des habitats d'espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

Entre 2010 et 2014, 19 contrats Natura 2000 ont été signés sur une surface de 679 ha et un linéaire de 16 km, pour un montant de 672 131 €.



Dispositifs techniques

L'évaluation du DOCOB a recensé plusieurs outils d'intervention sur le territoire répartis en deux catégories selon qu'ils dépendent de la politique de l'eau ou de la politique de la biodiversité :

- **Biodiversité** : les contrats Natura 2000, la charte Natura 2000 et le programme Life,
- **Eau** : les contrats de restauration et d'entretien de zone humide (CREZH), devenus depuis des contrats territoriaux milieux aquatiques (CTMA), et les contrats de marais.

L'enquête socio-économique a mis en évidence une prise de conscience collective. Le prochain document d'objectifs devra proposer des outils complémentaires aux outils existants de manière concertée.

Évaluation : 4 questions, 4 réponses

Les actions inscrites dans le DOCOB permettent-elles d'atteindre le bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site ?

Les 48 actions du DOCOB participent à la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Si presque toutes ont été initiées, elles ne peuvent à elles seules inverser certaines tendances. 29% des fiches actions du DOCOB ont atteint un bon niveau de réalisation, 44 % un niveau partiel et 27 % présentent des objectifs non atteints.

Les moyens affectés à la mise en œuvre du DOCOB ont-ils été adaptés à l'atteinte des objectifs initiaux ?

L'Etat a déployé les moyens nécessaires pour la réalisation de la démarche Natura 2000. Des efforts restent indispensables pour optimiser les moyens. Une démarche de type ISO 9001 pourrait être une garantie.

Dans quelle mesure la démarche Natura 2000 a-t-elle permis une appropriation du site par les différents usagers, par les habitants locaux ?

Les actions d'information et de communication sont nombreuses sur le territoire. Cependant, celles en faveur de la biodiversité mentionnent rarement la démarche Natura 2000 qui reste floue, perçue sous l'angle des contraintes administratives et réglementaires et non comme un vecteur de développement territorial.

Quatre facteurs expliquent la faible appropriation de la démarche Natura 2000 : le déficit de gouvernance, la multitude d'organismes, le nombre de dispositifs et l'accroissement de la réglementation.

Quelles perspectives d'amélioration ressortent de l'évaluation ?

L'enjeu est d'améliorer et de simplifier le dispositif, à travers un prochain DOCOB concerté.

2017-2018 : cap vers un nouveau document d'objectifs

Le comité de pilotage n°10 validera le cahier des charges de réécriture du nouveau document d'objectifs qui devra répondre aux enjeux de conservation des directives Habitats et Oiseaux.

Il est proposé une écriture en 4 étapes :

- un diagnostic biologique qui reposera sur les résultats de l'observatoire du patrimoine naturel,
- un diagnostic socio-économique qui englobera l'ensemble des usages dont l'agriculture et le tourisme,
- la définition d'enjeux,
- des fiches actions avec des outils techniques et financiers.

Conformément aux conclusions de l'évaluation du premier DOCOB, ce nouveau plan d'actions sera plus concis et définira des indicateurs de suivi et de résultats. Les différentes interventions seront partagées et portées à connaissance à travers un plan de communication.

Ce document d'objectifs sera élaboré grâce à une concertation territoriale. Il répondra à des besoins et garantira une cohérence avec les programmes déjà engagés sur le Marais poitevin. Cette concertation se déclinera en groupes de travail, le comité de pilotage restant l'organe décisionnel et de validation.

LE PROGRAMME LIFE BAIE DE L'AIGUILLON :

« Préservons nos habitats littoraux et notre biodiversité »

La baie de l'Aiguillon représente la façade maritime du Marais poitevin. Elle constitue un vaste ensemble naturel, composé de nombreux habitats remarquables, accueillant une biodiversité exceptionnelle, classé en réserve naturelle nationale. Toutefois, cette interface entre terre et mer est un espace soumis à des pressions naturelles (submersions marines, tempêtes, comblement sédimentaire) et à une forte pression anthropique sur son pourtour et dans sa périphérie (agriculture, aménagement, pêche, tourisme, etc.).

La baie de l'Aiguillon fait partie intégrante du site Natura 2000 Marais poitevin. A ce titre, le Parc naturel régional du Marais poitevin et ses partenaires, les gestionnaires de la réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon (l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, ONCFS et la Ligue pour la protection des oiseaux, LPO), bénéficient d'un outil financier européen spécifique de 2 300 000 € d'une durée de 5 ans (2016 à 2020) : le programme Life (l'instrument financier pour l'environnement), financé par l'Europe (60%), le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (11 %), et d'autres financeurs et bénéficiaires du programme (29%).

Ce programme a pour objet la restauration et la valorisation d'habitats littoraux nécessaires au maintien de la diversité exceptionnelle de ce milieu naturel : restauration d'habitat de vasières (travaux expérimentaux d'enlèvement d'anciennes structures ostréicoles), restauration de plusieurs habitats littoraux à la ferme de la Prée Mizottière, restauration d'habitats dunaires de la Pointe de l'Aiguillon, amélioration des connaissances des enjeux biologiques (interactions baie / Marais poitevin), sensibilisation des acteurs locaux à la problématique de submersion marine et aux rôles des espaces naturels, communication auprès du public sur la richesse du patrimoine naturel de la baie.

CARTE D'IDENTITÉ DU PROJET LIFE

Durée : 5 ans (2016 à 2020)

Budget : 2 317 727 €

Coordinateur du projet : PNR du Marais poitevin

Partenaires : LPO, ONCFS

Partenaires financiers : Union européenne (60%), Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (11 %) Autres financeurs et bénéficiaires du programme (29%)

life.reserve-baie-aiguillon.fr
www.facebook.com/lifebaieaiguillon

Gouvernance du site Natura 2000

État Français :

Responsable devant la Commission européenne de la mise en œuvre des directives Habitats et Oiseaux.
L'État a une obligation de résultats.

Directions régionales de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
DREAL Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine



Directions départementales des territoires
(et de la mer) – DDT(M) Charente-Maritime,
Deux-Sèvres et Vendée



Établissement public du Marais poitevin :

Opérateur du site Natura 2000 depuis 2012



Etablissement public
du Marais poitevin

Jean-Eudes du Peuty,

Directeur adjoint
Responsable Plan d'action zone humide

Établissement Public du Marais Poitevin
1, rue Richelieu - 85400 LUÇON
02 51 56 56 20

jeaneudes.dupeuty@epmp-marais-poitevin.fr

www.epmp-marais-poitevin.fr

Parc naturel régional du Marais poitevin :

Opérateur de 2001 à 2012 puis animateur délégué du site



Odile Cardot et Alain Texier,

Chargés de mission Natura 2000

2, rue de l'église - 79510 COULON
05 49 35 15 20

o.cardot@parc-marais-poitevin.fr

a.texier@parc-marais-poitevin.fr

www.parc-marais-poitevin.fr

COPIL (comité de pilotage) :

271 personnes et organismes, répartis en 7 collèges.

Ajuste et valide les propositions de l'opérateur
et suit la mise en œuvre des actions.

Président : directeur de l'EPMP.

Cette lettre d'information a été financée par
l'Établissement public du Marais poitevin.



Etablissement public
du Marais poitevin